



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION MONSIEUR KYLIAN HÉBERT A EXERCER LA FONCTION D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le vendredi 21 août 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Kylian HÉBERT, conseiller municipal délégué, sera délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'État civil, le vendredi 21 août 2026.

Article 2 – A ce titre, Monsieur Kylian HÉBERT procèdera à la célébration du mariage prévu le vendredi 21 août 2026 .

Article 3 – Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé et sa transmission à Monsieur le Préfet d'Evreux,

Article 4 – Une ampliation du présent arrêté sera :

- Annexée au registre de l'Etat Civil de la commune de PONT-AUDEMER,
- Adressée à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evreux,
- Remise à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 20 août 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires
générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

